



Commande publique

Décision n° 2024-178

Objet : Marché de prestations de surveillance, gardiennage et de sécurité pour la ville de Sceaux dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques - annulation et remplacement de la décision n°2024-166

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu l'article L. 242-1 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1 et R.2182-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2024-166 signée le 13 mai 2024 qui informe le conseil municipal de l'attribution du marché de prestations de surveillance, gardiennage et de sécurité pour la Ville de Sceaux dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques à la société TITAN

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 13 février 2024 sur les supports de publication du JOUE, du BOAMP (avis n° JO : 24-18132) et du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n° 4051748),

Vu les offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 26 avril 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la décision n°2024-166 a été signée avant la fin du délai réglementaire de 11 jours entre la date d'envoi de la notification de rejet aux candidats évincés et la date de signature du marché par l'acheteur,

Considérant que l'offre de la société TITAN est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de retirer la décision n° 2024-166 relative à l'attribution du marché de prestations de surveillance, gardiennage et de sécurité pour la ville de Sceaux dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques.

DECIDE de signer le marché de prestations de surveillance, gardiennage et de sécurité pour la ville de Sceaux dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques avec la société TITAN sise au 8 rue Pierre Marie Chapuis – 95320 Saint Leu La Forêt pour un montant maximum de 340 000 € HT sur la durée totale du marché.

Le présent marché prendra effet à compter de sa notification et s'exécutera comme suit :

Site de célébration des Jeux Olympiques

- Date de démarrage des prestations : 16 juillet 2024
- Date de fin de prestation : 12 août 2024

Site de célébration des Jeux Paralympiques :

- Date de commencement des prestations : 28 août 2024
- Date de fin des prestations : 09 septembre 2024

Le terme du marché sera celui du dernier jour d'exécution des prestations.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 24 mai 2024



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Laurent". The signature is stylized and written in a cursive script.

Philippe LAURENT